

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

SEANCE du 1^{er} Juillet 2025 à 20h

042-214200115-20250701-DM37-2025-07-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Date de la convocation : 24/06/2025

Réception par le préfet : 02/07/2025

Date d'affichage : 24/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	18	22

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 24/06/2025.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise - M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - Mme VERPY Evelyne - M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - Mme DURON Josette - M YENIL Etienne - M LAMURE Christophe - Mme FERRE Odile - Mme PEILLON Jacqueline - M. ROMAGNY - Mme PALMIER Catherine - M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina - Mme COLOMB Florence -

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise - M. VOLLE Jean Marc donne pouvoir à M. PADET - Mme CHABANNE Christelle donne pouvoir à Mme TRIOMPHE - M CELEN Devris donne pouvoir à Mme COLOMB Florence

Excusée : Mme PERRIN Cécile -

SECRETAIRE DE SEANCE : M PONCET Marc

Objet : Modification des tarifs cantine et garderie

Madame VERPY expose :

Au cours de la dernière réunion de la commission finances, Madame VERPY a fait connaître à l'ensemble des membres présents, les conclusions de l'analyse financière des 4 dernières années effectuée par notre Conseiller aux décideurs Locaux de la DGFIP.

Après discussion les membres de la commission se sont accordés pour une augmentation du prix des repas servis à la cantine.

Il est rappelé que les tarifs en place ont été voté en 2022, il sera proposé d'augmenter les prix en fonction du calcul du coût du repas.

L'une des mesures phares de la loi Egalim est l'obligation que les repas servis dans les restaurants collectifs publics soient constitués d'au moins 50 % de produits issus de filières durables et de qualité en valeur HT d'achats par année civile.

De même la loi impose l'introduction de 20 % de produits bio dans l'ensemble des repas.

Ces obligations ajoutées aux coûts des produits en constante augmentation, ainsi qu'à une augmentation des charges liées à la restauration scolaire, en particulier les coûts du personnel d'encadrement des enfants, a augmenté le coût d'un repas servi à Balbigny.

M. le Maire précise que 22 339 repas ont été servis en 2024. Le coût d'un repas servi à la cantine est de 8,59 € contre 7,22 en 2022, une progression due en grande partie à une augmentation des frais de personnel. 4 583h de travail étaient consacrées à la cantine en 2022 contre 5 129 aujourd'hui pour 180 jours de cantine. La progression est de 3h/j soit 1,5 encadrants de plus.

Il est proposé d'augmenter le prix des repas à compter de septembre 2025.

	Tarifs votés septembre 2022	Tarifs proposés
Enfants de Balbigny	3,65 €	3,80€
Enfants hors Balbigny	4.65 €	5 €
Adultes	5.65 €	6 €
Personnel communal	3,65 €	3,80 €
Stagiaires, apprentis, contrats aidés	gratuité	gratuité
Repas non réservé	7 €	8 €
Repas réservé et non annulé	7 €	8 €

Les prix appliqués pour le service public de garderie n'ont pas été délibérés depuis 2020.

Madame VERPY explique que les effectifs nécessaires à la garde et aux soins des enfants a doublé. Le nombre d'enfants présents en garderie de cesse de croître nécessitant une organisation et un encadrement différent.

	Tarifs votés septembre 2020	Tarifs proposés
Garderie du matin	Gratuité	0,70 € la demie heure
Garderie du soir	0,50 € par demi-heure	0,70 € par demie heure
Etude du soir	1€ de l'heure avec présence obligatoire 1h	Inchangé
Présence au-delà de 18h	1€ par ¼ d'h supplémentaire	5 € de l'heure. Toute heure entamée est due
Garderie non réservée	Forfait de 2€ + 1€ par ½ h	Inchangé
Garderie réservée et non annulée	Forfait de 2€ + 1€ par ½ h	Inchangé

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les nouveaux tarifs du prix du repas cantine et de la garderie à l'unanimité

Les membres du conseil municipal souhaitent préciser que les tarifs n'ont pas été délibérés depuis plusieurs années mais qu'ils sont susceptibles d'être de nouveau étudiés l'an prochain

Secrétaire de séance
Marc PONCET



Monsieur Gilles DUPIN
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,
A Balbigny, le 01/07/2025